

ARTICLE 1 : Epreuve, date et lieu

Epreuves individuelles de fleuret :

Minimes hommes et dames (1995 -1996 -1997 -1998), Le surclassement est autorisé pour les benjamins (1998-1997).

Cadets hommes et dames (1993 -1994)

Dates : Vendredi 5 février 2009, samedi 6 février 2009 & Dimanche 7 février 2009

Lieu : Halle Carpentier, Bd Masséna 75013 PARIS FRANCE

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350 N ou 800N (FIE), avec sous cuirasse 800 N.

Masque 350N ou 800N - bavette électrique pour les cadets

Lames 5 et moins. Toutes les poignées sont autorisées. Tous les types de lames sont autorisés : maraging, et non maraging

ARTICLE 3 : Formule

Poules : 2 tours de poules.

Tableau d'élimination directe avec **repêchages** à partir du tableau de 64 jusqu'aux quarts de finale

Finale à 8 : quart, demie et finale sans repêchage.

En cas d'égalité à la fin du temps imparti, application du règlement des circuits.

ARTICLE 4 : Horaires

Vendredi 5 février 2010

13h30-22h Inscriptions, Pointage, Photos, Accréditation, contrôle matériel, stickers

22.00 Création des poules

Samedi 6 février 2010

Minimes homme 95-98	Cadets Dames 93-94	Cadets hommes 93-94	Minimes Dames 95-98
6h30 ouverture salle	6h30 ouverture salle	12h30 ouverture salle	12h30 ouverture salle
8h début des Poules	8h début des Poules	14h début des Poules	14h début des Poules
13h Tableau de 128	13h Tableau de 128	18h Tableau de 128	18h Tableau de 128

Tous les participants doivent être présent sur leurs pistes à 8h, en cas d'absence après 3 appels ils seront scratchés

Dimanche 7 février 2010

7h30 : Ouverture de la salle	8h30 Tableau de 64 avec repêchage	12h30 Tableau de 32 avec repêchage	17h00 Finales à 8 18h30 Remise des prix
---------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	--

ARTICLE 5 : contrôle du vendredi

- Un contrôle matériel sera opéré avant la compétition. Masque, fleuret et cuirasse électrique seront contrôlés.
- Pointage des arbitres 13h30-22h
- **Le pointage des tireurs et inscriptions sera également procédé durant cette journée, chaque participant devra physiquement (sauf cas exceptionnel vu avec l'organisateur) être présent avant 22h. A 22h00 la création des poules et affectation des pistes pour le lendemain sera constitué, accessible par tous sur le site internet**

Le contrôle sera ouvert uniquement le vendredi 5 février de 13h30 à 22h à la Halle Carpentier

ARTICLE 6 : Récompenses

Seront récompensés par trophées, coupes ou médailles :

Les 8 premiers. Et les **2 meilleurs Benjamins surclassés** (années 1997, 1998).

Des lots en valeurs récompenseront les premiers : Ordinateurs portables, Système Home Vidéo, Lecteurs DVD, matériel informatique, matériel d'escrime.

ARTICLE 7 : Arbitrage

Les clubs français devront fournir un arbitre conformément au règlement FFE.

Pour les délégations nationales ou de ligue, et club étranger, comprenant plus de 3 tireurs, 1 arbitre sera demandé, comprenant plus de 10 tireurs, 2 arbitres seront demandés. Pour plus de 20 tireurs, 3 arbitres seront demandés.

Il sera possible aux clubs, délégations le souhaitant, de payer une participation de 135 € afin de ne pas être tenues de présenter un arbitre. Cette somme permettra de rechercher des arbitres supplémentaires.

Les arbitres devront être présent et s'être fait enregistrés le samedi 6 février avant 7h10 sous peine de disqualification des tireurs du club représenté par l'arbitre ou d'une amende de 200 euros au club pour ne pas avoir présenté d'arbitre.

En cas de retard de l'arbitre, une pénalité financière lui sera appliquée.

ARTICLE 8 : Licences

Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2010.

Toutes les licences nationales (françaises et étrangères) ou FIE sont acceptées

Au début des poules (8h et 14h) tous les tireurs doivent être présents sur leurs pistes.

En cas d'absence, après 3 appels de 1 min, ils seront éliminés



ARTICLE 9 : Directoire technique

Toute contestation sera tranchée par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.

ARTICLE 10 : Inscription

Aucune inscription ne sera prise sur place

Les inscriptions devront parvenir au C.E.P **avant le mercredi 3 février 2010** par :

- sur le site : <http://www.escrime-cep.com> rubrique inscription marathon 2010

- Par E-MAIL : marathon2010@escrime-cep.com,

- Par FAX : 01-46-77-00-84

TEL :0033-(0) 1-46-77-00-84 ou 0033-(0) 6-87-69-09-39

- Par Courrier : C.E.P - Cercle des Escrimeurs Parisiens

4 avenue du moulin de Saquet 94400 Vitry sur Seine - FRANCE

Les inscriptions devront comporter les noms, prénoms, dates de naissance et téléphone.

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, les organisateurs s'autorisent à anticiper la date de clôture des inscriptions, au cas où le nombre d'inscrits excéderait les capacités d'accueil de la compétition. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

ARTICLE 11 : Droits d'engagement

Il y a 4 ans, un certain nombre d'inscrits n'est pas venu sans prévenir, empêchant ainsi d'autres tireurs de participer. Depuis, et pour se prémunir des désistements non annoncés et permettre ainsi la participation de remplaçants éventuels, les droits d'engagements pourront être acquittés avant le jour de l'épreuve.

En cas de non participation ne seront remboursés que les engagés ayant prévenu l'organisateur au moins 72h avant le début de l'épreuve (soit avant le mardi 2 février 2010 minuit). Après ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Nota : le paiement anticipé avec l'inscription n'est pas obligatoire, les droits d'inscription (majorés) pourront être acquittés le jour de l'épreuve.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- Avant le 2 février 2009 24€

- Après le 2 février 2009 30€

ARTICLE 12 : Paiement

Comment payer:



- Par CB Visa MasterCard sur internet (paiement sécurisé)

Sur le site du club : <http://www.escrime-cep.com>

Allez dans inscription sur marathon fleuret 2010

- par chèque (uniquement pour les français)

adressé avec l'inscription par courrier au :

CEP- Cercle des escrimeurs parisiens,

4 avenue du moulin de Saquet 94400 Vitry sur Seine - FRANCE

- par virement

Banque : fortis banque, BANK IDENTIFICATION CODE – BIC : BPARFRPP,

account owner ASS CERCLE ESCRIMEURS PARISIENS 10 RUE ALBERT 75013

PARIS

IBAN INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER FR76 3048 8000 4100 0441 4132 744

ARTICLE 13 : Restauration

Une buvette sera mise en place.

ARTICLE 14 : Stand

Un stand de matériel sera présent tout le week-end

